



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

SERVICE DECHETS MENAGERS

En application de l'article 12 de la Loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dans les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu en Conseil Municipal ou Communautaire sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote mais une délibération en prend acte.

Son objet est d'assurer une bonne information des conseillers communautaires et par delà des habitants sur les choix budgétaires.

Par ailleurs, l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires est venue compléter ces principes généraux en précisant que le débat porte sur les engagements pluriannuels envisagés d'une part, que les modalités d'organisation du D.O.B. soient fixées dans le règlement intérieur du Conseil d'autre part, et qu'enfin le débat soit l'occasion de présenter une véritable prospective financière.

I. BILAN 2015

Dans le cadre du DOB 2015, il était indiqué que le service déchets ménagers allait mener en 2015 une réflexion sur la réorganisation de la collecte afin de diminuer à moyen terme les dépenses de fonctionnement et ainsi améliorer l'épargne brute.

Tout au long de cette année 2015, les agents du service ont œuvré à cet objectif en menant des actions visant à optimiser le budget.

Il faut tout de même préciser que fin 2014, l'Agglomération du Bocage Bressuirais ainsi que la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet ont pris la décision de mettre fin aux conventions de mise à disposition de service qui les liaient à la CCT. Cela a eu une répercussion financière puisqu'une partie des frais de structure était prise en charge par ces 2 collectivités.

I) Dépenses de fonctionnement

Les faits marquants de l'année 2015 sur les charges à caractère général se décomposent ainsi :

AUGMENTATION	BAISSE
<p>* Prime d'assurance + 4 400 € Pièces détachées estimées à + 10 000 €</p> <p>* Frais d'AMO pour le dossier « Territoire Econome en Ressources » + 17 000 € (soutenus à hauteur de 70 % par l'ADEME)</p> <p>* Taxe invalidité + 3 000 €</p>	<p>* Mise en place d'un partenariat avec des agriculteurs locaux pour la valorisation des déchets verts de déchèteries - 9 000 €</p> <p>* Nouveaux marchés négociés à la baisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pneumatiques - 14 550 € d'économies (fonctionnement) - Colonnes de tri - 2 262 € d'économies (investissement) - Lavage de bacs - 1 590 € d'économies (fonctionnement) - Achats de bacs <p>* La Contractualisation avec EcoDDS pour les déchets diffus spécifiques (peintures, solvants, acides, bases...) a permis de diminuer le coût de traitement - 3 100 €</p> <p>* La Consommation de carburant surestimée et prix au litre à la baisse - 46 000 €</p> <p>* La Valorisation des plastiques souples et rigides sortis des caissons de tout venant en déchèteries - 4 300 €</p>

2) Recettes de fonctionnement

Les faits marquants de l'année 2015 :

AUGMENTATION	BAISSE
* Expérimentation Eco-Emballages sur les métaux issus de Tri Mécano Biologique soit + 6 000 € * Contractualisation avec Eco Mobilier (soutien financier) + 22 400 € * Revalorisation des bases + 33 000 €	* Fin des conventions de mise à disposition de service avec l'Airvaudais Val de Thouet et l'Agglo2B = fin de la prise en charge d'une partie des frais de structure du budget déchets CCT soit - 37 350 € * Diminution des recettes prévues sur la vente du plastique de par la chute du baril de pétrole soit - 10 000 €

- La revalorisation des bases a également contribué à augmenter la TEOM initialement prévue de + de 33 000 €.

Zone	Commune	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015
Zone 1	Thouars	10,06%	11,03%	11,91%
	Saint Varent Bourg	REOM	11,03%	11,91%
	Louzy	10,06%	11,03%	11,91%
	Missé	10,06%	11,03%	11,91%
	Saint Jacques	10,06%	11,03%	11,91%
	Saint Jean	10,06%	11,03%	11,91%
	Sainte Radegonde	10,06%	11,03%	11,91%
	Sainte Verge	10,06%	11,03%	11,91%
Zone 2	Mauzé	9,24%	10,13%	10,94%
Zone 3	Saint léger	9,08%	9,96%	10,76%
	Taizé	9,08%	9,96%	10,76%
	Oiron	9,08%	9,96%	10,76%
	Brie	9,08%	9,96%	10,76%
	Brion	9,08%	9,96%	10,76%
	Pas de Jeu	9,08%	9,96%	10,76%
	Saint Martin de M	9,08%	9,96%	10,76%
	Saint Martin de S	9,08%	9,96%	10,76%
	Tourtenay	9,08%	9,96%	10,76%
	Marnes	REOM	9,96%	10,76%
	Saint Généroux	REOM	9,96%	10,76%
	Saint Jouin	REOM	9,96%	10,76%
	Argenton l'Eglise	9,08%	9,96%	10,76%
	Bouillé L	12,22%	9,96%	10,76%
	Bouillé SP	12,22%	9,96%	10,76%
	Massais	12,22%	9,96%	10,76%
	Coulonges	REOM	9,96%	10,76%
	Luché	REOM	9,96%	10,76%
Luzay	REOM	9,96%	10,76%	
Saint Varent village	REOM	9,96%	10,76%	
Zone 4	Saint Cyr	8,73%	9,57%	10,34%
	Sainte Gemme	REOM	9,57%	10,34%
	Pierrefitte	REOM	9,57%	10,34%
	Glénay	REOM	9,57%	10,34%
	Cersay	11,68%	9,57%	10,34%

Son calcul est effectué en fonction du service rendu à l'utilisateur, selon 4 taux :

Zone 1 : OM semaine + sélectif par quinzaine porte à porte,

Zone 2 : OM regroupement + sélectif par quinzaine,

Zone 3 : OM semaine + sélectif apport volontaire,

Zone 4 : OM regroupement + sélectif apport volontaire

La redevance spéciale

Instaurée depuis 2007 auprès des producteurs de déchets non ménagers privés et publics, elle est calculée en fonction du nombre de litres de déchets pris en charge chaque année par le service de collecte (hors déchèteries). Elle a vocation à facturer le service réellement rendu, déduction faite de la somme déjà versée dans le cadre de la TEOM.

REDEVANCE SPECIALE 2015 = (0,033 € * NOMBRE DE LITRES COLLECTES) - TEOM

Par ailleurs, tous les ans la communauté de communes exonère de TEOM les entreprises qui n'utilisent pas le service de collecte des déchets et apportent la preuve que leurs déchets sont collectés par un autre prestataire. Cette exonération représente environ 15 000 € par an.

Attention...

* Le budget « déchets ménagers » est soumis à des facteurs conjoncturels (prix du carburant, cours de vente des matériaux, incertitude sur le devenir du centre de tri de Bressuire, frais de réparations de la flotte de véhicules, poids lourds vieillissante...) qui ne sont pas maîtrisables et qui peuvent avoir un impact fort sur l'équilibre budgétaire. Pour exemple, le prix de reprise de la ferraille qui était de l'ordre de 120 €/T sur les 2 dernières années est en ce moment à 40 €/T. Nous sommes également en attente du bilan 2015 des coûts de fonctionnement du centre de tri de l'Agglo2B pour une régularisation de l'année en cours et une projection sur 2016 dans le cadre de l'Entente qui nous lie sur cet équipement.

* Il est à noter que le SMITED ne devrait pas augmenter ses tarifs entre 2015 et 2016 en restant sur un coût de transport/traitement de 125 € TTC la tonne. La diminution des tonnages constatée sur 2015, aura une incidence importante sur le budget 2016, puisque cela devrait se traduire par une baisse de 60 000€. En fonction de la décision de la Communauté d'Agglomération de Niort d'adhérer ou non au SMITED, ce prix pourrait diminuer au cours des années à venir.

A noter que le taux de TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes) appliqué sur les tonnages enfouis est passé de 24 € à 32 € la Tonne entre 2014 et 2015 et qu'à ce jour les modalités d'application pour 2016 ne sont pas connues. Il semblerait que ce taux devrait rester le même qu'en 2015 avec la possibilité de voir arriver une TGAP incitative en fonction de la performance des collectivités en matière d'ordures ménagères résiduelles.

Point sur le personnel :

Le service déchets ménagers compte :

- 1 responsable de service
- 2 techniciens pour l'optimisation de la collecte et de la valorisation
- 1 animatrice tri-prévention
- 1 chef d'exploitation, 3 référents pour les services « bennes », « porteurs » et « déchèteries »
- 25 agents de terrains titulaires
- 3 agents contractuels à temps plein en remplacement des agents arrêtés à l'année
- 9 Équivalent Temps Plein en contractuels en remplacement des congés, formations et arrêts de travail plus ou moins longs

A noter que sur les 25 agents de terrain titulaires, 22 % n'ont pas pu assurer leurs missions au sein du service déchets ménagers :

- 4 ont été arrêtés pour maladie professionnelle* (3 agents toute l'année 2015 et 1 agent sur 9 mois).
- 2 ont été arrêtés pour maladie ordinaire (1 agent toute l'année 2015 et un autre par intermittence)

** La collectivité est remboursée pour partie sur les maladies professionnelles ce qui n'est pas le cas sur les maladies ordinaires*

En 2016, il est prévu que l'agent en maladie ordinaire depuis plusieurs années parte en retraite et qu'un des agents en maladie professionnelle ne soit plus remboursé puisqu'il passe en procédure de reclassement suite à un avis médical d'inaptitude à son poste.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Econome en Ressources », le service va recruter un ou une chargé(e) de mission sur la période 2016-2018 si le dossier de la CCT est retenu.

II. PERSPECTIVES ET PROJETS**A - Les propositions du budget 2016 :****1) Dépenses de fonctionnement**

DRF	Estimation 2015	Propositions 2016
Charges à caractère général	833 152,75	851 658,00
Charges de personnel	1 692 292,00	1 680 970,00
Autres Charges	1 205 131,91	1 142 650,00
Charges financières	41 654,00	37 544,00
Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00
TOTAL	3 777 230,66	3 717 822,00

	Estimation 2015	Propositions 2016
Ecritures d'ordre – dépenses	242 098,71	252 390,00
Dépenses réelles de fonctionnement	3 777 230,66	3 717 822,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 019 329,37	3 970 212,00

2) Recettes de fonctionnement et résultat

	Estimation 2015	Propositions 2016
Recettes réelles de fonctionnement	4 030 774,28	4 026 500,00
Ecritures d'ordre recettes	1 240,65	1 235,00
TOTAL RECETTES	4 032 014,93	4 027 735,00
Résultat sans report	12 685,56	57 523,00
Excédent antérieur reporté	705 704,00	717 000,00
Résultat avec report	718 389,56	774 523,00

Dans le montant des recettes, il a été inclus la revalorisation des bases de 1% pour la TEOM.

3) L'épargne brute

	2015	2016
EPARGNE BRUTE	253 543,62	308 678,00
évolution	-15,58%	21,75%
Taux épargne brute	6,29%	7,67%
DETTE	107 355,07	110 773,00
EPARGNE NETTE	146 188,55	197 905,00
évolution	-25,77%	35,38%

4) L'investissement

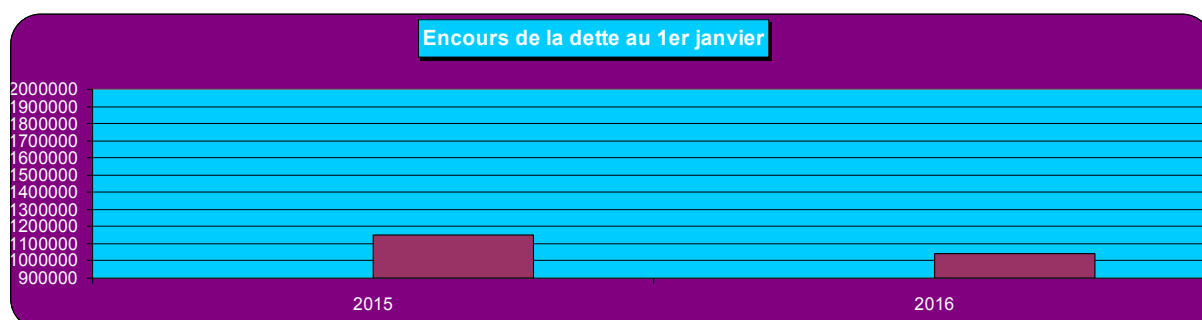
Dépenses d'investissement	2015	2016
	REALISE	PREVU
Programme 10 – Aménagement PAV	3 145,80	7 000,00
Programme 11 – Aménagement des déchèteries	16 830,09	201 000,00
Programme 13 – Aménagement des points de regroupement	5 728,00	27 750,40
Nouveau programme – Mise en place de la tarification incitative	17 670,00	7 650,00
Opérations non individualisées	269 596,89	273 358,00
1641 Remboursement des emprunts	107 355,07	110 773,00
TOTAL	420 325,85	627 531,40

Recettes d'investissement	2015	2016
10222 Reliquat FCTVA 2012-2013	101 308,13	83 268,08
16 Emprunt	0,00	
Nouveau programme – Mise en place de la tarification incitative		14 770,00
Subvention étude d'optimisation des déchèteries	7 399,00	-
TOTAL RECETTES REELLES	108 707,13	98 038,08
Dotations aux amortissements	242 098,71	252 390,00
Excédent ou déficit antérieur reporté	-29 613,85	252 974,34
Affectation de résultat	352 113,85	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	673 305,84	603 402,42

RESULTAT INVESTISSEMENT	252 979,99	-24 128,98
--------------------------------	-------------------	-------------------

5) La Dette**I- Evolution de l'encours de la dette**

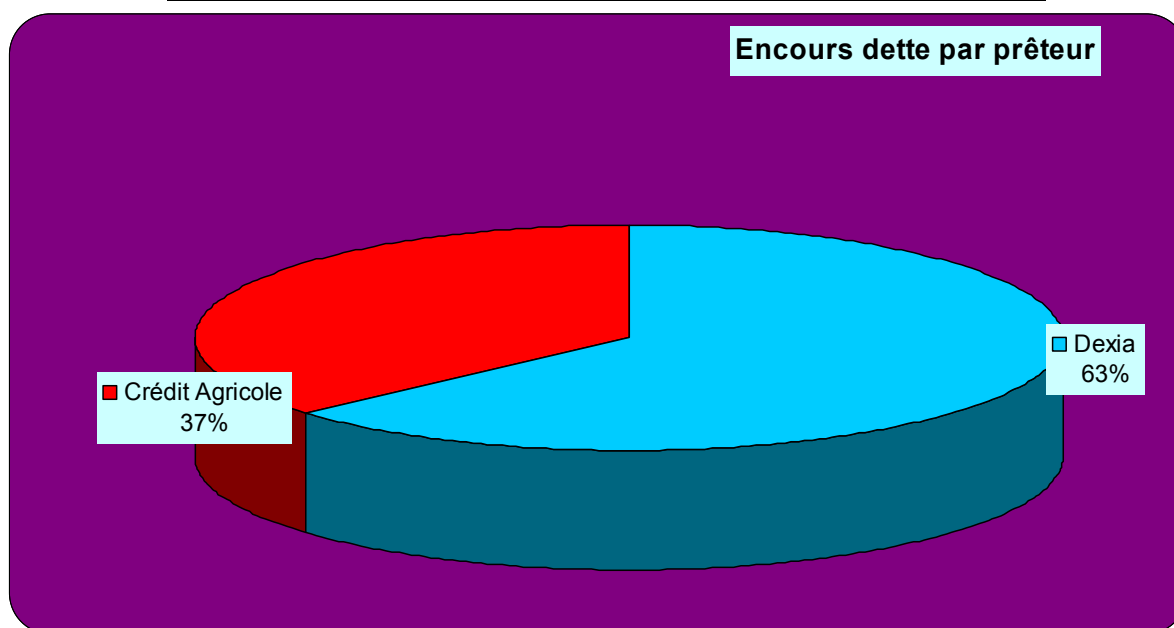
	2015	2016
encours 1er janvier	1 151 612 €	1 044 256 €
évolut° encours		-9,32%
emprunt réalisé	0 €	0 €
capital remboursé	107 356 €	110 773 €
capital° indem RA	0 €	0 €
variat° encours dette	-107 356 €	-110 773 €



L'encours de la dette diminue entre 2015 et 2016, car aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2015. La comparaison sur une période plus longue est difficile, car la structure n'était pas la même et des prêts ont été transférés à la CA2b.

2- Répartition par prêteur

	encours	contrats
Dexia	661 624 €	2
Crédit Agricole	382 632 €	3
TOTAL	1 044 256 €	5



Compte tenu du faible nombre de contrats de prêts, seuls deux prêteurs détiennent l'ensemble de l'encours de dette.

3- Répartition de l'encours par taux

Tous les prêts du budget service des déchets ménagers sont des prêts à taux fixe classique, le budget ne peut donc bénéficier de la baisse des taux constatée actuellement. Le taux d'intérêt moyen est de 3,68 %.

La dette du budget des déchets ménagers est très faible, cependant compte tenu de la faible épargne brute de ce budget, celui-ci ne peut emprunter davantage sous peine de ne pouvoir rembourser sa dette.

B) Les projets

* Un outil de géolocalisation a été installé sur la flotte de véhicules porteurs en avril 2015, ce qui va permettre de constituer une base de données exhaustives sur le taux de remplissage des colonnes de tri et les trajets des camions. Grâce à ces informations, il est prévu d'optimiser sur 2016 les tournées de collecte en apport volontaire ainsi que le maillage des colonnes de tri.

* Parallèlement, un caisson à volets compacteurs a été réceptionné début novembre 2015. Ce nouveau matériel va permettre d'optimiser le vidage des colonnes d'apport volontaire d'emballages, en augmentant les capacités de stockage et en limitant ainsi les trajets vers le centre de tri de Bressuire. En moins de 3 ans ce caisson devrait être amorti par le gain de temps passé et l'évitement de carburant.

* Fin 2015, il est prévu de faire une campagne de communication sur le tri du verre et rappeler aux habitants qu'il est important de ne pas le mettre dans la poubelle pour des raisons de sécurité des agents de collecte et d'impact économique. Cette mesure devrait à la fois diminuer les tonnages enfouis et augmenter les tonnages valorisés contribuant à limiter les dépenses et augmenter les recettes !

* Lors du précédent DOB, il avait été indiqué que des études d'optimisation seraient menées à la fois sur le parc de déchèteries et également sur l'organisation du service de collecte.

Dans le cadre de la première étude, les élus ont choisi un scénario visant à fermer les déchèteries de Coulonges Thouarsais et St Varent pour en construire une plus importante sur le secteur de St Varent-Ste Gemme. Il est également prévu de mettre en place un contrôle d'accès avec badge et barrières sur tous les sites ainsi que de créer de nouveaux quais sur celles de Cersay et Taizé. Concernant la déchèterie de Thouars/Louzy, il est prévu de revoir le sens de circulation et d'utiliser les espaces enherbés pour mettre des plates formes à déchets verts et gravats au sol ainsi que de créer une case pour stocker le verre collecté sur les colonnes d'apport volontaire. Il résulte de ces projets un coût global en investissement de 3 M° d'€ incluant la remise en état des sites à fermer.

Dans le cadre de l'étude d'optimisation du service de collecte, plusieurs scénarios ont été présentés par le bureau d'études et affinés par le technicien du service déchets. Le coût à l'habitant varie de 81 € à 87 €, sachant qu'il est aujourd'hui de 85 €. Les besoins d'investissement varient quant à eux entre 1 M° et 2,5 M° d'€. Il n'y a pas de solution « évidente » qui se détache du lot. Un groupe de travail constitué d'élus de la commission déchets va dans les prochaines semaines et prochains mois, rencontrer d'autres collectivités et étudier l'ensemble des scénarios possibles, dans le but de proposer à la fin du 1^{er} semestre 2016, la future organisation du service déchets. Toutes les pistes visant à faire des économies seront envisagées. Il est également prévu d'activer la tranche conditionnelle comparative à un service réalisé par un prestataire privé.

* Dans la continuité du programme de Prévention des déchets 2010-2014, le département des Deux Sèvres, le SMITED et ses structures adhérentes en charge de la collecte des déchets ont été lauréats début 2015 de l'appel à projet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, intitulé « Zéro Gaspillage Zéro déchets » (ZGZD). Ce label « ZGZD » donne droit à certains financements et ouvre la possibilité aux

collectivités lauréates de postuler à un contrat d'objectif Déchets et Économie Circulaire afin de devenir « Territoire Économe en Ressources ».

La CCT a souhaité répondre à cet appel à projet, en cohérence avec la démarche TEPOS déjà engagée sur l'énergie, et a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour être en mesure de déposer un dossier dans les temps. La CCT ayant été retenue, elle va percevoir de l'ADEME un montant forfaitaire de 135 000 € sur 2 ans avec un bonus de 1 €/hab la dernière année en fonction de l'atteinte des objectifs. La nouveauté par rapport aux anciens programmes de Prévention réside dans le champs d'application de la démarche qui s'étend aux déchets des déchèteries, à ceux des entreprises et qui inclut la notion d'économie circulaire.

III - PROSPECTIVE FINANCIERE 2016

La prospective financière a été élaborée en tenant compte :

- d'un faible montant d'épargne brute
- des travaux devant être programmés pour les déchetteries

A partir de ces constats, il ressort que les investissements devenus indispensables ne pourront se faire sans l'amélioration de l'épargne brute. Pour améliorer cette épargne brute, la commission mixte réunie le 23 novembre a fait les propositions suivantes :

A – Augmentation du produit de la TEOM en 2016 d'environ 100 000 €

Afin d'améliorer l'épargne brute, la commission mixte réunie le 23 novembre dernier a proposé d'augmenter le produit de la TEOM d'environ 100 000 € en 2016 (résultat de la variation des bases de 1 % et de l'augmentation du taux de la TEOM)

Zone	Base	Produits 2015	Produits 2016 revalorisés	Hypothèse N°1 +2 %	Hypothèse N°2 +2,5 %	Hypothèse N°3 +3 %
1	15 950 688	1 899 727	1 918 724	1 957 099	1 966 692	1 976 286
2	1 146 403	125 416	126 671	129 204	129 837	130 471
3	7 611 736	819 023	827 213	843 757	847 893	852 029
4	1 480 747	153 109	154 640	157 733	158 506	159 280
Produits attendus		2 997 275	3 027 248	3 087 793	3 102 929	3 118 066
Différence				90 518	105 654	120 790

L'hypothèse n°2 qui propose une augmentation de 2,5 % est celle qui se rapproche le plus de la proposition de la commission.

L'augmentation de la TEOM entraînerait une hausse comprise, pour une valeur locative moyenne (hors fais de gestion), entre :

- entre 2 € et 4 € par foyer pour une augmentation de 2%
- entre 3 € et 4 € par foyer pour une augmentation de 2,5%
- entre 3 € et 5 € pour une augmentation de 3%.

B- Augmentation de la redevance spéciale

Il est également proposé de modifier les règles d'application de la redevance spéciale auprès

des producteurs de déchets non ménagers :

- Un prix pour les ordures ménagères de 0,038 €/litre (au réel suite à l'analyse comptable 2014) au lieu de 0,033 € en 2015,

- Un prix pour les biodéchets de 0,019 €/litre (prix incitatif à 50% de celui appliqué aux ordures ménagères), au lieu de 0,033 € en 2015,

- Une diminution du seuil de facturation passant de 240 litres à 140 litres,

La recette attendue avoisine les 43 500 €.

C - Investissements 2016

Afin d'éviter la dégradation de l'épargne brute en alourdissant la dette et ainsi les frais financiers, le budget d'investissement 2016 du service déchets ménagers sera limité en dépenses à notre capacité d'investissement.

Les investissements proposés pour 2016 seraient les suivants :

- Poursuite de l'aménagement des points de regroupement,
- Aménagement des déchèteries avec la mise en place de garde corps réglementaires pour la sécurité des utilisateurs
- Etude sur la réforme du service de collecte : tranche conditionnelle sur une prestation par un prestataire privé
- Achat de bacs, colonnes et caissettes jaunes
- Achat de colonnes enterrées dans le cadre de l'opération de réhabilitation du quartier Danton à Thouars
- Acquisition d'un véhicule porteur pour le vidage des déchèteries et des colonnes d'apport volontaire